

DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
**MAIRIE**  
**DE COMBOVIN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022 A 20H30**

**Présents** : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DELARBRE Sébastien, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

**Absents excusés** : BONNARDEL Jérôme, DUPRE LA TOUR Rémi

**Secrétaire de séance** : CHATEAU Marie-Christine

**ORDRE DU JOUR**

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2022**

Approuvé à l'unanimité des présents

➤ **DELIBERATION : CONVENTION CAUE – VALENCE ROMANS AGGLO : ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES**

La salle des fêtes de Combovin est située dans le centre village à proximité d'autres équipements publics : la nouvelle école communale, la mairie (réhabilitation récente de l'ancienne école), l'église.

Une réflexion est en cours concernant la requalification des espaces publics de cette nouvelle centralité.

Cette salle est bien située. Elle est très utilisée par les associations locales et pour la cantine de l'école.

Cependant, le bâtiment est en très mauvais état. Il a été construit dans les années 80 en surplomb de la rivière La Véore, sur un sol en partie remblayé. Il présente aujourd'hui des désordres structurels suite à des malfaçons. Des travaux de confortement provisoires ont dû être réalisés.

Une mission de réflexion préalable a été confiée au CAUE en 2020. La commune se questionnait sur deux scénarios : la rénovation et extension de l'équipement existant ou la démolition-reconstruction sur le même site.

Aujourd'hui, la commune a fait le choix :

- d'une démolition du bâtiment du fait de sa très faible qualité structurelle et architecturale et des travaux très importants qui devraient y être réalisés,
- de reconstruire une salle polyvalente sur le même terrain.

En effet, la salle des fêtes est située dans le centre village près de l'école (celle-ci servant aussi de cantine) mais la parcelle est soumise à des contraintes réglementaires.

La parcelle se situe en partie en zone inondable R3 de la Véore, conformément au PLU approuvé en février en 2020 et dans une bande de 20 mètres par rapport à l'axe de la rivière pour se prémunir des débordements et limiter les risques liés à l'érosion des berges.

Des études (études géotechniques G1 et G2, plan topographique) ont déjà été réalisées par la commune à la demande du pôle risques de la DDT. Des autres études complémentaires seront à faire ultérieurement en phase projet.

Ainsi, les élus de la commune de Combovin souhaitent aujourd'hui lancer le projet de reconstruction de leur salle polyvalente.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage entre le CAUE, la commune et Valence Romans Agglo.

Cette mission d'accompagnement dans la rédaction du programme fonctionnel objet de la convention, représente pour le CAUE **12 jours de travail**, et inclue son adhésion 2023 à hauteur de 1 215 € et une participation de 2 608 €. Le montant total de la convention s'élève donc à 3 823 €. Elle est conclue pour une durée de 24 mois.

La participation sera réglée selon le calendrier suivant :

- 50 % à la signature de la convention
- 50 % lors de la remise du rapport

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

➤ **DELIBERATION : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°262**

Madame le Maire rappelle la convention de location du terrain communal cadastré section A n°262 avec Monsieur Martinez signé le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour un loyer annuel de 100 €.

Une estimation notariale a été effectuée par Maître JULLIEN en date du 30 novembre 2021 pour un montant de 5 000 € pour une surface de 50 ca soit 100 € le m<sup>2</sup>

Nota : le prix de 5000 euros est déterminé pour une surface de 50 ca et peut évoluer en fonction de la surface confirmée par géomètre.

Il conviendra de rajouter au prix de vente, à la charge des acquéreurs, les frais de géomètre et les frais d'acte notarié (coût notarial environ 1100 € dont rédaction acte + taxes).

Délibération approuvée pour 7 voix pour et 2 abstentions

➤ **DELIBERATION : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics 2021 de l'assainissement collectif et non collectif de Valence Romans Agglo

➤ **DELIBERATION : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO CONCERNANT LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2021 concernant la prévention et la gestion des déchets de Valence Romans Agglo.

➤ **DELIBERATION : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO CONCERNANT L'EAU POTABLE**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2021 concernant l'eau potable de Valence Romans Agglo.

➤ **DELIBERATION : PRISE D'ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SMESV**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021 du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois.

Il est rappelé que la commune est alimentée par la nappe de Léoncel.

Le syndicat affinera son plan d'actions en cas de sécheresse.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le projet appartement dans les combles de la mairie sera présenté en commission urbanisme vendredi 9 décembre à 20h30.
- Vœux de la municipalité : samedi 14 janvier 2023 à 11h00 à la salle des fêtes.
- Point sur la distribution des sachets gourmands par le CMJ pour les seniors de plus de 75 ans (33 colis).

- Commission vie sociale (rapporteur Magali Chazalet) :
  - Aide aux démarches administratives dans les médiathèques de l'agglo
  - Espace France Service (bus itinérant)
  - Mode d'accueil des jeunes enfants
  - Gens du voyage
  - Application Ecowatt
  - Caravane popcorn

Fin de conseil à 22h45

Prochain conseil municipal le jeudi 5 janvier 2023